FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 1907/2006/CE, article 31

PARACOL PU D4 RAPID

Edition révisée n° : 7
Date : 26/11/2010
Remplace la fiche : 6/8/2010
www.lisam.com

Xn : Nocif

Producteur
DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem Belgique-Belgie
Tel. +32 56 62 70 51
info@dl-chem.com
En cas d'urgence : + 32 70 245 245

Distributeur responsable
DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem Belgique-Belgie
Tel. +32 56 62 70 51
info@dl-chem.com
En cas d'urgence : + 32 70 245 245

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification du produit	: colle
Identification de la société	: Voir distributeur.
Nom commercial	: PARACOL PU D4 RAPID
Usage	: Industriel.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers	: R20: Nocif par inhalation. R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Mode d'exposition dominant	: Inhalation des vapeurs. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: Gorge douloureuse. Toux. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
- Contact avec la peau	: Rougeur.
- Contact avec les yeux	: Rougeurs, douleur.
- Ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Peut provoquer une irritation de l'estomac. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit dangereux (Directive 1999/45/CE). Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE

Nom de la substance		Contenance	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	:	> 25 <= 50 %	101-68-8 / 202-966-0 / 615-005-00-9	Xn	20-36/37/38-40-42/43-48/20

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours	
- Inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Contact avec la peau	: Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.
- Ingestion	: Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Prévention	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Moyens d'extinction	: Poudre. Pulvérisation d'eau.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Risques spécifiques	: Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.
Protection contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage	: Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Diluer les résidus et rincer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Eviter toute exposition inutile.
Stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
Manipulation	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

- Protection respiratoire	: Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.
- Protection des mains	: Gants.
- Protection de la peau	: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
- Protection des yeux	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Ingestion	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité relative, gaz (air=1)	: 1.1

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.
Réactions dangereuses	: Réagit violemment avec : Agents oxydants forts. Acides forts. Bases.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

CH-Gifkl. : 4

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Classe WGK (Allemagne) : 1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/ nationaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s) : Xn : Nocif

Phrase(s) R : R20 : Nocif par inhalation.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S37 : Porter des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Composition : Substance dangereuse : Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Contient : Isocyanates.
Xn : Nocif

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des Phrases R du § 3 : R20 : Nocif par inhalation.
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 : Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à l'ordonnance 1907/2006 de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document